

Affiché le

ID: 056-215600909-20230609-D2023060902-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil Vingt Trois le Neuf Juin à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Armelle NICOLAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en service : 26

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 1er Juin 2023

Etaient présents :

Mesdames Armelle NICOLAS, Betty BARGUIL, Renée JEANNET, Françoise GUYONVARCH, Laurence LE BOUILLE, Murielle ROSIN, Christelle LE GOHLISSE, Francette CHAULOUX

Messieurs Christophe BENOIT, Bertrand LE RAY, Maurice LÉCHARD, Didier LE BOLÉ, Jean-Marc MIDELET, Jean-Pierre FEIGEAN, Stéphane PIGACHE, David HELLEGOUARCH, Davy CATHERINE, Sylvain OLIVO, Philippe NOGUÈS, Eric LE RUYET

Absents excusés ayant donné un pourvoir :

Mesdames Nathalie HOREL, Marianne LE BOURLIGU, Colette PÉRENNEC, Virginie LE GARREC, Sandrine LEFEUVRE,

Monsieur Thierry LE TOUZO

Monsieur Maurice LÉCHARD est désigné Secrétaire de séance

2 - FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE 1/2023 - BUDGET VILLE

Conformément aux dispositions des articles L 2311-1 et L 2311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,

Vu la délibération du 27 Mars 2023 adoptant le Budget Primitif 2023 de la Ville,

Vu l'avis de la commission mixte Finances, Tourisme et Enfance Jeunesse du 22 mai 2023,

Considérant qu'il convient de procéder à :

- une ouverture de crédit complémentaire au chapitre 10- « dotations, fonds divers et réserves » afin de prendre en charge le montant de la taxe d'aménagement due sur certaines réalisations

Envoyé en préfecture le 15/06/2023 Reçu en préfecture le 15/06/2023

Affiché le

ID: 056-215600909-20230609-D2023060902-DE

- une ouverture de crédit complémentaire au chapitre 16- « emprunts et dettes assimilées » afin de recourir à l'emprunt dans le cadre des travaux d'aménagement de la plaine des sports du Gorée et de l'aménagement de la RD 145
- une ouverture de crédit au chapitre d'ordre 041- « opérations patrimoniales » afin de régulariser les écritures faisant suite au versement d'une avance sur marché

Il est proposé, la décision modificative n°1/2023 telle que présentée ci-dessous

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-103 BIS-421 : ALSH	0,00€	7 500,00 €	0,00€	0,00€
R-238-103 BIS-421 : ALSH	0,00 €	0,00€	0,00€	7 500,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00€	7 500,00€	0,00€	7 500,00 €
D-10226-100-01 : OPERATION NON AFFECTEE	0,00€	50 000,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	50 000,00€	0,00€	0,00€
R-1641-100-01: OPERATION NON AFFECTEE	0,00€	0,00€	0,00€	2 000 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00€	0,00€	0,00€	2 000 000,00 €
D-2313-113-411 : 3 2 1 GO	0,00€	1 000 000,00 €	0,00€	0,00€
D-2315-110-822 : VOIRIE ET RESEAUX	0,00 €	950 000,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00€	1 950 000,00€	0,00€	0,00€
Total INVESTISSEMENT	0,00€	2 007 500,00€	0,00€	2 007 500,00 €
Total Général	2 007 500,00 €		2 007 500,00 €	

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de Séance,

Maurice LÉCHARD

Pour copie conforme

Le Maire,

Armelle NICOLAS